

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 75 (2016)

**Autorisation de voirie - LYONNAISE DES EAUX**  
**Pose de débitmètre sur réseau d'eau potable Rue Saint Vincent**  
**A compter du 12 Septembre 2016**

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu la demande présentée par la Lyonnaise des Eaux de Montargis,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux de pose d'un débitmètre pour sectorisation sur le réseau d'eau potable sis, Rue Saint Vincent,

### ARRETE

**ARTICLE 1er** : la Lyonnaise des Eaux de Montargis est autorisée à effectuer des travaux de pose d'un débitmètre pour sectorisation sur le réseau d'eau potable sis, Rue Saint Vincent, entre le Chemin du Pâtis et la Rue Saint Posen à compter du 12 Septembre 2016.

**ARTICLE II** : Pendant la durée des travaux, la circulation et le stationnement sont interdits à tous véhicules sur cette portion de route.

**ARTICLE III** : La signalisation sur ce chantier est mise en place par la Lyonnaise des Eaux, chargée de l'exécution des travaux.

**ARTICLE IV** : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- la Lyonnaise des Eaux de Montargis
- la Gendarmerie
- au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 11 Août 2016

Le Maire,

E. RAT

Acte certifié exécutoire compte-tenu  
de sa publication le : 12/09/2016

ou de sa notification le :  
Le Maire,

E. RAT

